



**Programme des
Nations Unies pour
l'Environnement**



PNUE

Distr.
LIMITÉE

UNEP(DEC)/CAR WG.27/3
13 septembre 2005

Original: ANGLAIS

Atelier régional d'experts sur le développement
d'un Plan d'action pour les mammifères marins
dans la région des Caraïbes.

Bridgetown, Barbade, du 18 au 21 juillet 2005

RAPPORT DE L'ATELIER

TABLE DE MATIERES

INTRODUCTION	1
Point 1 : Discours d’ouverture de la réunion, bienvenue et présentation des participants	2
Point 2 : Révision et adoption de l’ordre du jour	2
Point 3 : Élection des Officiers.....	3
Point 4 : Introduction, historique et contexte	3
Point 5 : Présentations de fond	5
Point 6 : Présentation du projet du plan d’action pour les mammifères marins (PAMM) et processus suivi pour son élaboration	14
Point 7 : Recommandations, actions de suivi.....	15
Point 8 : Remarques finales	16
Annexe I : Liste des participants	17
Annexe II : Ordre du jour	25
Annexe III : Liste des documents	27
Annexe IV : Recommandations de l’atelier	31

INTRODUCTION

1. Conformément aux décisions No. 2 et 7 de la Troisième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) (Montego Bay, 27 septembre 2004), le secrétariat, en collaboration avec le Centre d'activités régional de SPAW (SPAW/CAR) et l'appui financier des gouvernements des États-Unis et de la France et du Fonds international pour la défense des animaux (IFAW), a convoqué à l'Atelier régional d'experts sur le développement du Plan d'action pour les mammifères marins dans la Région des Caraïbes, à Bridgetown, Barbade, du 18 au 21 juillet 2005.
2. Le Projet de Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la Région des Caraïbes (PAMM), préparé sous la coordination de l'UCR/CAR-PNUE, par un groupe d'experts sous format électronique, a été mis à discussion et ensuite mis au point par l'Atelier, en vue de le soumettre à la troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC3) qui aura lieu à Caracas, Venezuela, du 4 au 8 octobre 2005.
3. Les objectifs de l'Atelier de travail étaient les suivants:
 - a) Réviser et mettre au point le projet de PAMM;
 - b) Recueillir des informations pour actualiser les rapports de base sur les mammifères marins précédents, élaborés sous SPAW;
 - Eléments pour le Développement d'un Plan d'Action pour les mammifères marins dans la région des Caraïbes : Révision de la répartition des mammifères marins (UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.3) ; et
 - Les mammifères marins de la Région des Caraïbes : Révision de leur état de conservation (UNEP (WATER)/CAR WG.22/INF.7)
 - c) Fournir un cadre pour les activités qui ont besoin d'une coopération régionale ou mondiale, tout en respectant les droits souverains des gouvernements participants;
 - d) Établir des programmes de coopération régionaux pour augmenter les échanges éducatifs scientifiques et techniques entre les organisations nationales, régionales et internationales pertinentes; et
 - e) Assister les gouvernements de la région dans leurs efforts pour mettre au point et améliorer des politiques et des pratiques de conservation des mammifères marins.
4. Les douze Parties contractantes au Protocole de SPAW ont été invitées à désigner des experts pour participer à l'atelier de travail. Les gouvernements qui ne sont pas parties à SPAW ont aussi été invitées à participer ainsi que les organisations régionales et internationales pertinentes et des experts. L'annexe I comprend la liste des participants à l'atelier de travail.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : DISCOURS D'OUVERTURE, BIENVENUE ET PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS

5. La cérémonie d'ouverture et le discours de bienvenue ont eu lieu le Lundi 18 juillet 2005, à 11 h, dans la Salle de conférences de la Maison des Nations Unies, à Bridgetown, Barbade. Les paroles de bienvenue ont été souhaitées par Mme. Alessandra Vanzella Khouri, Administratrice de Programme du Programme SPAW, Programme pour l'Environnement des Caraïbes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-PEC) qui a déclaré officiellement l'ouverture de l'atelier. Elle a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié le Fonds international pour la défense des animaux et les gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la France pour les fonds et l'appui qu'ils ont fournis pour rendre l'Atelier possible, ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Barbade, pour son appui logistique. Dans ses paroles d'ouverture, elle a souligné le sérieux des problèmes à traiter en rappelant à l'atelier que lorsque les gouvernements ont mis au point en 1991 une liste des espèces qui devaient être protégées sous le Protocole SPAW, ils avaient convenu d'inclure, comme un seul groupe, toutes les espèces de mammifères marins présentes dans la région des Caraïbes. Elle a remarqué que le Protocole SPAW avait été mis au point par et pour les pays de la région et qu'il restait le seul accord légal régional de conservation de la biodiversité de la région des Caraïbes. Elle a ensuite souligné que les régions étant économiquement très dépendantes de leurs ressources naturelles, et ayant un potentiel économique encore inexploité de leur biodiversité, la conservation et l'utilisation durable de ces ressources devraient occuper une place prioritaire dans les agendas nationaux. Pour conclure, elle a invité les participants à profiter pleinement de cette opportunité unique d'échange et de dialogue régional sur la conservation des mammifères marins. Elle les a invités à discuter, d'une manière ouverte et constructive, sur toutes les questions relevantes afin de développer un plan d'action permettant le maintien des mammifères marins dans la région et leur présence pour les générations futures, et s'assurer ainsi que les mammifères marins de la région ne partageront pas le sort des phoques moines des Caraïbes, aujourd'hui disparues.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : REVISION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. L'atelier de travail a été invité à revoir l'ordre du jour de l'atelier tel qu'il apparaît au document UNEP(DEC)/CAR WG.27/1. L'ordre du jour a été adopté tel qu'il apparaît à l'Annexe II de ce Rapport.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DES OFFICIERS

7. L'atelier a élu le bureau du STAC pour remplir les fonctions d'officiers de l'atelier de travail:

Président :	M. Paul Hoetjes	Antilles Néerlandaises
Vice-président :	M. Stephen Willoughby	Barbade
Rapporteur:	Mme. Nadra Nathai-Gyan	Trinité et Tobago

Étant donné que le Président, M. Paul Hoetjes, a été dans l'impossibilité d'arriver le jour où commençait l'atelier, le Dr. Michael Payne du Département de Commerce des États-Unis, Président de la COP du Protocole SPAW, a présidé le premier jour de l'Atelier de travail.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : INTRODUCTION, HISTORIQUE ET CONTEXTE

8. Le Président a invité le secrétariat à fournir un bref historique des décisions, des recommandations et du processus qui ont conduit à l'élaboration du "Projet de Plan d'Action pour les mammifères marins pour la conservation des mammifères marins dans la Région des Caraïbes" (UNEP(DEC)/CAR WG.27/2). Mme. Alessandra Vanzella-Khoury, Administratrice de Programme SPAW, a présenté une vue générale du Protocole SPAW et a rappelé à l'atelier de travail que les articles 11 et 21 du Protocole SPAW demandent la mise au point et la mise en oeuvre de programmes de coopération pour les espèces protégées, y compris les espèces migratrices. L'annexe II du Protocole SPAW établit la liste de toutes les espèces de mammifères marins de la région des Caraïbes qui sont menacées et vulnérables. Dans ce contexte, les gouvernements se sont mis d'accord sur la nécessité de développer un plan régional pour la conservation des mammifères marins, par les décisions IV (2) et 2 de la Première et de la Deuxième Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW (La Havane, Cuba, du 27 au 29 septembre 2001 et Montego Bay, Jamaïque, le 6 mai 2002, respectivement), par la décision 1 de la Dixième Réunion intergouvernementale du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et la Septième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Carthagène, qui ont eu lieu du 7 au 11 Mai 2002, et par les résultats de la consultation informelle résumée par le Centre d'activités régional de SPAW (SPAW/CAR) au UNEP(DEC)/CAR WG.25/CRP.2, et présentés à la Deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC 2) en 2003, à Curaçao (Appendice II au UNEP(DEC)/CAR WG.27/2).
9. Elle a souligné que les deux documents de base sur l'état de conservation, Les Mammifères marins de la région des Caraïbes: Bilan de leur état de conservation (UNEP(DEC)/CAR WG.22/INF.7) et Eléments pour le Développement d'un Plan d'Action pour les Mammifères marins dans la Région des Caraïbes: Un bilan sur la répartition des mammifères marins (UNEP(DEC)/CAR IF.20/INF.3), ont servi de référence pour guider la mise au point du PAMM. Le Secrétariat avec le CAR/SPAW et le comité directeur

électronique, ont coordonné le processus tenant compte de plusieurs initiatives et documents (par exemple le Plan d'Action du Sud-est Pacifique et de la Méditerranée), le Plan de gestion du lamantin de la Région des Caraïbes (Rapport technique N° 35 du PEC), les Plans d'Action de récupération des tortues de mer de WIDECAS, le Plan d'Action de l'UICN pour la conservation des mammifères marins et plusieurs autres documents de référence.

10. Les objectifs du PAMM ont été réunis pour : aider les gouvernements dans leurs efforts sur les pratiques et les politiques de conservation des mammifères marins ; fournir un cadre aux différentes activités au niveau national et régional ; la conservation et la reconstitution de toutes les espèces de mammifères marins et leurs habitats ; et l'établissement de programmes de coopération régionale pour accroître les échanges éducatifs scientifiques et techniques.
11. Elle a observé que les domaines suivants doivent être ciblés dans un PAMM: améliorer les connaissances scientifiques; accroître la compréhension des publics; développer des mesures de protection; développer des politiques pour les mammifères marins; améliorer la loi et son application. Il a aussi été observé que les objectifs généraux du PAMM comprennent la gestion des interactions anthropogènes et l'utilisation (par exemple, évaluer et atténuer les menaces, traiter les échouements, le thème des parcs de triage et la captivité, etc.), et la protection des espèces (par exemple, améliorer les connaissances scientifiques, maintenir ou reconstituer l'abondance, protéger les habitats, etc.)
12. L'emphase a été mise sur le fait que le PAMM a été élaboré suivant une approche préventive, dans le contexte et sous les principes du développement durable. Elle a souligné la structure/sections générale, divisée en *Actions focalisées sur les thèmes* et en *Actions focalisées sur les espèces*, ainsi que les sections couvrant les systèmes et les structures administratives, l'établissement des rapports et le suivi. Chaque section comprend des objectifs clés, des actions de conservation antérieures, y compris la législation (à identifier lors de l'Atelier), les actions nécessaires (par exemple, le planning, la science, la communauté, gestion et ressources et la capacité) et la définition des priorités, les définitions et le calendrier concernant les actions à déterminer lors de l'atelier.
13. Elle a prié les participants de ne pas oublier les principes et les objectifs du Protocole SPAW et de se rappeler que celui-ci était un premier projet d'un travail en cours. Elle a observé que l'atelier devrait prendre en considération une mise en oeuvre pratique et des moyens pour suivre les progrès et la mise à jour ainsi que pour définir les priorités d'une action à court terme. Avec l'assistance des experts de l'atelier, un Plan d'Action réaliste peut être achevé, assurant la conservation des mammifères marins dans la Région des Caraïbes.
14. Les participants ont bien reçu la version préliminaire exhaustive du PAMM et ont porté des commentaires détaillés sous le point pertinent de l'ordre du jour. Des questions ont été posées concernant le plan de gestion régional existant concernant le lamantin et le contexte sous lequel il serait pris en considération dans le document du PAMM. Le Secrétariat a observé qu'étant donné que le plan régional pour le lamantin des Antilles a été développé il y a plus de 10 ans, il serait probablement nécessaire de revoir son progrès à l'heure actuelle et considérer une action à suivre dans le contexte du PAMM.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PRÉSENTATIONS DE FOND

15. Le Président a invité le Dr. Randall R. Reeves à présenter le document "Répartition et état des mammifères marins de la Région des Caraïbes: une mise à jour des documents du PNUE (UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.3). Le propos de ce document a été de mettre à jour les deux documents de base: sur l'état de conservation (UNEP(DEC)/CAR WG/22/INF.7) et les éléments pour le PAMM (UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.3). Il a commencé en observant que malgré le peu d'informations sur les mammifères marins dans la région des Caraïbes, quelques généralisations d'ensemble et des hypothèses de travail ont été suggérées pour aider le processus de planification de la conservation. Le présentateur a indiqué que les populations de mammifères marins de la région devraient être classées d'une certaine manière afin que leur importance se reflète dans la conservation de la diversité biologique mondiale et régionale. La mise au point d'une matrice multi-critères aiderait à établir les priorités pour les actions de conservation. L'approche devrait être poursuivie à deux niveaux ou dans deux contextes séparés: le premier, au niveau de la biodiversité globale et le deuxième, à une échelle régionale. A l'échelle mondiale, les critères pourraient inclure: la résidence endémique (par exemple, si la population réside toute une année dans les eaux des Caraïbes, dans le cas contraire, quelle est l'importance relevante des Caraïbes en tant que destination de migration pour la persistance de la population), le statut (par exemple, quel est l'état officiellement reconnu des espèces ou de la population, selon les listes), et *l'importance scientifique* (par exemple, leur potentiel pour contribuer à la compréhension scientifique pertinente de la conservation à un niveau global ou régional).
16. Au niveau régional, un ensemble de critères pourrait être développé comprenant les types d'évaluation suivants: l'importance socio-économique (par exemple, tourisme, capture vivante, source de nourriture); la politique nationale de conservation de la biodiversité (par exemple, existe-t-il un cadre légal qui oblige les autorités à prendre des actions de gestion); les menaces connues ou suspectes, que ce soit dans le passé, à l'heure actuelle ou anticipées sur un futur proche (par exemple, l'exploitation délibérée (captures vivantes ou tuées); les activités industrielles ou militaires offshore; les pêcheries opérant dans la zone (en particulier, les filets maillants ou les chaluts); et le degré d'incertitude quant à l'état des espèces. En suivant un schéma de classification comme celui-ci, il est probable que le lamantin, la baleine à bosse, et probablement aussi la baleine de Bryde, le grand dauphin, le globicéphale tropical, et le cachalot vont se classer sur un niveau relativement élevé, étant donné la compréhension actuelle. Bien d'autres, comme des baleine à rostrés, l'orque, le dauphin de Clymène (*Stenella clymene*) et le tucuxi (*Sotalia fluviatilis guianensis*), devraient aussi se classer à un niveau élevé selon au moins certains critères.
17. Une information générale sur la conservation du lamantin dans la région des Caraïbes a été présentée par le Dr. John Reynolds, Président de la Commission pour les mammifères marins des USA et co-président du groupe d'experts de l'UICN (Sirenian Specialist Group). La répartition et l'état du lamantin des Antilles se trouve dans toute la Caraïbe (22 pays), mais d'une manière très irrégulière. La population des lamantins de la Floride *Tm. latirostris* est de plus de 3000 individus, avec quatre sous-populations régionales, dont deux en croissance, mais les deux plus grandes sont stables et même probablement en diminution. La sous-espèce des Indes occidentales ou Antilles *Tm. manatus* est plus

abondante (peut-être, 1000 individus en plus) à Belize et au sud-est du Mexique avec plus de 100 individus dans dix autres pays. Ils sont rares, voire disparus ou même en extinction dans plusieurs parties de la zone, et probablement sans augmenter dans toute la zone. Le lamantin de la Floride est l'un des mammifères marins le plus étudié dans le monde. Les menaces les plus importantes sont : la destruction/modification de l'habitat (en particulier les pertes d'eaux tièdes, les coups provenant des embarcations); la prolifération d'algues nocives (possibles contaminants et maladies); et les enchevêtrements. L'état du lamantin antillais est extrêmement variable selon les pays et il a été relativement peu étudié. Les principales menaces sont la chasse, la destruction de l'habitat, les contaminants, et les prises accessoires par les pêcheries. Les aspects positifs dans la conservation des lamantins sont les suivants : les personnes dévouées, une grande visibilité de cette méga faune charismatique, une législation protectrice, des centres de recherche d'excellence pour l'éducation, sur les échouements et la réintégration. Il a observé qu'il existe un manque général de connaissances sur des régions spécifiques, une absence d'approches préventives et des valeurs relatives ou des approches recommandées pour traiter ces questions. Le Dr. Reynolds a recommandé des zones clés de travail pour se concentrer sur : la recherche scientifique, les études sur l'abondance/utilisation de l'habitat dans les zones d'indicatif répété utilisant les moyens rentables qui existent, l'analyse/dépistage des contaminants clés dans des sites clés, et combiner cette information avec les évaluations générales sur l'état de santé et de reproduction ; de même qu'évaluer et réduire la mortalité due à la présence humaine et optimiser l'information des réseaux sur les échouements. L'éducation et la sensibilisation des populations locales sur l'importance des siréniens et des zones protégées sont aussi vitales, de même que l'application et l'appui local grâce à l'implication des populations locales, à chaque niveau, autant que possible. Il a relevé que les recommandations du Rapport technique N°35 (1995) du PNUE décrivent aussi les priorités ou le travail à long terme.

18. Les principales menaces qui pèsent sur les mammifères marins dans la Région des Caraïbes : Un rapport sommaire (UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.4) a été présenté par Mme. Monica Borobia. Les interactions des pêcheries par la prise accessoire a été considérée comme la menace aux cétacés la plus immédiate et la mieux documentée. Une grande préoccupation a été soulevée concernant les filets maillants, cependant les chaluts, les sennes et les palangres ont aussi un impact significatif sur les populations. Elle a souligné l'absence de suivi systématique dans la région des Caraïbes, laquelle malgré certains efforts dans le golfe du Mexique, est toujours un problème majeur pour la protection des mammifères marins de la région. Un certain nombre de programmes technologiques avec, par exemple, des dispositifs de dissuasion acoustique (tintements) ont été élaborés. Cependant, pour avoir du succès, ces options technologiques requièrent des fonds et de la formation, ainsi que de l'appui politique et publique. La coopération avec des organismes des pêches dans la région, comme FAO-WECAFC, et la poursuite des programmes existants, pourraient aider à améliorer la connaissance et à augmenter le dialogue.
19. L'exploitation directe des cétacés dans la région des Caraïbes est aussi une autre menace étant donné la faible connaissance concernant le nombre de populations, l'état, l'absence de paramètres historiques de vie et l'estimation de l'abondance. La région des Caraïbes, avec ses 32 millions de visiteurs par an, est une zone touristique majeure, avec des

concentrations de touristes intéressés à l'observation des baleines; l'observation des cachalots à Dominique et les baleines à bosse en République Dominicaine. La préoccupation augmente lorsqu'un trafic de bateaux non surveillé a lieu dans les zones de reproduction, d'alimentation et de socialisation des cétacés, augmentant ainsi le risque d'effets nocifs sur eux. Le tourisme a aussi fait augmenter le nombre d'installations des dauphins en captivité; cela a un impact sur les populations et augmente la mortalité, tant en captivité comme lors de la capture. Les captures vivantes enregistrées concernent les grands dauphins à Cuba, aux Bahamas et à Mexico. Cela demande une évaluation et un suivi minutieux des populations avec l'implication du secteur privé. Les principales menaces sur les mammifères marins liées à la pollution sont la pollution chimique et les hydrocarbures, les maladies et les biotoxines, ainsi que les déchets marins sous forme de filets de pêche abandonnés et l'ingestion de matières étrangères. Il est nécessaire d'évaluer et de suivre les impacts et l'exposition aux contaminants et intégrer la conservation des mammifères marins dans les recherches et les programmes qui sont en cours. La dégradation de l'habitat due au développement côtier, la surexploitation de la pêche et les sources marines (par exemple, les déversements des eaux usées et les eaux de ballaste, et les décharges) et terrestres (par exemple, l'agriculture, le tourisme), le changement climatique (par exemple, l'élévation du niveau de la mer, les ouragans), ont été identifiés comme menaces majeures de même que la pollution par le bruit. Étant donné les efforts limités pour traiter les bruits de l'océan dans la région des Caraïbes et leur nature transfrontalière, une coopération régionale est essentielle, particulièrement en termes de sensibilisation des questions, ainsi que l'adoption et la prise en considération dans les instruments régulateurs et de gestion et dans les cadres légaux, de leurs effets, si cela est approprié.

20. Avec les grands déplacements des navires dans les Caraïbes et les risques de collision avec les mammifères marins, une analyse attentive des dépouilles flottantes et échouées sur les plages pourrait s'avérer utile dans l'évaluation de la fréquence et l'ampleur potentielle des blessures/mortalité des mammifères marins suite aux coups des bateaux, ainsi que pour les besoins de régulation dans la région des Caraïbes. Les dernières réflexions et les défis présentés concernaient l'importance de renforcer au sein des gouvernements et des communautés l'appropriation du PAMM et éviter ainsi un document statique. Aussi, des mesures devraient être incluses pour le suivi, avec des rapports réguliers et une révision des progrès, lors des réunions de SPAW et des réunions internationales. Cela permettra de maximiser l'intégration des mammifères marins dans les structures, les programmes et les initiatives existants, concernant la biodiversité, les aires marines protégées, le tourisme et l'économie au niveau régional et national. La construction de nouvelles formes de partenariat avec le secteur privé (par exemple, les tours opérateurs, les organismes régionaux — CTO, ACS, CAST) aiderait par la suite ce processus.
21. Après ces présentations, le Président a invité les participants à poser des questions ou à faire des commentaires. Le délégué de Sainte Lucie a informé l'atelier qu'il y avait des indices, selon lesquels les baleines à bosse de Sainte Lucie pourraient appartenir à un stock plus grand de l'Atlantique. Les délégués de Sainte Lucie et de Saint Vincent et les Grenadines, ont ensuite demandé de clarifier le premier paragraphe dans le document, sous les questions concernant les chasses directes, à savoir : « Des données limitées sont disponibles sur les pêches des cétacés où toutes les captures peuvent ne pas être

systématiquement rapportées dans les Caraïbes. Le problème des captures directes s'applique en particulier aux petits et moyens cétacés, s'il est comparé aux grands cétacés, ce qui est de la responsabilité de l'IWC », ainsi que les tableaux sur les quotas de la Commission baleinière internationale (IWC) pour 2006/07. Puisque Sainte Lucie et Saint Vincent sont deux pays des Caraïbes qui ont instauré la pêche des cétacés, cette déclaration se réfère donc au recueil des données de ces deux pays. Sainte Lucie et Saint Vincent ont déclaré que les données sont recueillies sur les cétacés et, dans le cas de Sainte Lucie, qu'il existe un système établi de collecte de données pour recueillir les données de toutes les pêches, y compris la pêche des cétacés. Le représentant de l'IFAW a demandé d'être prudent en ce qui concerne le problème de "la chasse à la baleine scientifique" et de la chasse à la baleine directe, avec des filets, sous prétexte d'"accessoire". L'attention a aussi été attirée par l'atelier sur les impacts directs et indirects des bateaux de croisière sur les mammifères marins, de même que sur la nécessité d'aborder l'absence de données dans la région sur les mammifères marins.

22. Le document "Évaluation socioéconomique de l'utilisation des mammifères marins dans la région des Caraïbes : Captivité, observation et chasse" (UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.6) a été présenté par Melle. Courtney S. Vail, de Whale and Dolphin Conservation Society (WDACS). Le document a revu trois aspects de la gestion et l'utilisation des mammifères marins dans la région des Caraïbes ; la baignade avec les dauphins et autres programmes interactifs de captivité ; l'observation de baleines, dauphins et lamantins ; et la chasse. Melle. Vail a observé que les Caraïbes étaient l'un des marchés d'expansion le plus dynamique en ce qui concerne l'exposition publique commerciale des dauphins. Elle a revu les problèmes de bien-être associés à la captivité, y compris la capture et le transport, ainsi que les sources de stress comme celles liées à l'espace limité et à une pauvre qualité de l'eau, ce qui pourrait mener à la réduction de leur longévité. Du fait que la plupart des dauphins, dans les installations des Caraïbes, ont été et sont capturés dans le milieu sauvage, le problème de captivité du mammifère marin ne concerne pas seulement la question du bien-être, mais aussi les problèmes de conservation des espèces impliquées. L'augmentation du nombre d'installations caractéristiques d'interaction du public avec les animaux, présente un risque pour les animaux et les humains impliqués dans ces programmes. Outre les blessures physiques, il existe la possibilité de transmission de maladies. Les impacts environnementaux de ces programmes doivent être évalués. Des études ont montré que les parcs en mer des dauphins peuvent endommager les récifs coralliens proches et que le dragage et autres altérations de l'environnement peuvent affecter la qualité de l'eau et le drainage des zones adjacentes. En général, les coûts et les bénéfices, du point de vue scientifique, économique, éducatif et environnemental, des programmes de mammifères marins en captivité, ont besoin d'être évalués honnêtement dans la région. Par ailleurs, la demande de dauphins vivants, pour approvisionner ces programmes, peut être une menace à la conservation des populations, tant à l'intérieur comme à l'extérieur de la région, étant donné que les dauphins continuent d'être capturés, pour ces programmes, dans le milieu sauvage.
23. Il a été observé que lorsque l'observation des baleines est bien gérée, elle permet d'attirer des touristes étrangers et les échanges, et en même temps, elle encourage le développement de toute une série de bénéfices et de services. Dans de nombreux sites, l'observation des baleines apporte des revenus importants, parfois cruciaux, aux communautés, en créant en

même temps des nouveaux postes de travail et le développement des affaires. La valeur de l'observation des baleines va même au delà des dépenses des touristes ; elle comprend les valeurs financières, récréatives, scientifiques, éducatives, culturelles, sociales, esthétiques, de patrimoine, spirituelle et psychologique, politiques, la qualité de l'environnement et les services écologiques, entre autres. Le présentateur a ensuite remarqué qu'en 1998, le nombre de personnes qui sont allées observer les baleines dans la région des Caraïbes a été estimé à 88 900. Le revenu total a été de plus de dix millions de \$US. Sur la base du nombre d'observateurs de baleines, la moyenne annuelle a augmenté de plus de 87% entre 1994 et 1998, plusieurs fois le taux de croissance mondiale d'observation des baleines des années 1990.

24. Le présentateur a fait remarquer qu'en 1999, 14 pays des Caraïbes étaient impliqués dans l'observation des baleines. En 1999, l'industrie d'observation de baleines la plus importante dans les Caraïbes, en termes de recettes provenant du tourisme, se trouvait en République Dominicaine (5.2 millions \$US) suivie par les Bahamas (2.97 million \$US). Cependant, elle a précisé que le tourisme lié aux mammifères marins, bâti sur un trafic intense, persistant et non réglementé de navires, peut avoir un impact à long terme sur les populations ciblées lorsqu'il vient interrompre les activités des animaux qui sont au repos, se nourrissent ou nourrissent leur progéniture ou socialisent. De nombreux tours opérateurs viennent de l'étranger et il n'est pas toujours évident la façon dont les programmes basés à l'étranger bénéficient l'économie locale ou les efforts de conservation régionaux.
25. En ce qui concerne la chasse, le présentateur a remarqué que dans la région seuls quelques pays conduisent actuellement une certaine forme d'opération de 'chasse à la baleine', où les cétacés sont tués pour consommer leur viande. Saint Vincent bénéficie d'une 'Aboriginal Subsistence' de la part de la Commission baleinière internationale (IWC) qui lui permet la capture de cinq baleines à bosse par an lorsque les conditions sont remplies, et chasse des petits cétacés, principalement des 'poisson noir' (blackfish) (globicéphales). Sainte Lucie maintient de façon similaire la chasse de plusieurs petits cétacés, y compris des espèces de globicéphales (les globicephales, les baleines pygmées et les fausses orques) et des dauphins (les grands dauphins, les dauphins tachetés de l'Atlantique, les dauphins de Fraser et les dauphins communs). Dominique continue de chasser de manière opportune divers petits cétacés, y compris les globicéphales, les dauphins tachetés et les dauphins du cap. Le représentant de Saint Vincent et les Grenadines a déclaré que le tableau donné concernant le quota annuel de subsistance des autochtones, pour les baleines à bosse, était incorrect et que le quota fixé par l'IWC était de 4 baleines à bosse par an.
26. Pour conclure, le présentateur a recommandé que le PAMM traite les questions des programmes de mammifères marins en captivité, de l'observation des baleines et autres mammifères marins et de la chasse des mammifères marins.
27. Après la présentation, la délégation cubaine a communiqué à l'atelier que des rapports avaient été reçus, concernant l'introduction de l'otarie de Californie *Zalophus californianus* dans la région des Caraïbes, et que l'un de ces spécimens s'était échappé de l'Aquarium National de Cuba. Cet animal a été récupéré 72 heures plus tard, mais il est décédé le 31 août 2001. Le rapport du pathologiste a indiqué que le décès était dû à l'âge, après avoir vécu dans l'institution pendant 27 ans (la moyenne d'âge est estimée à 29 et 30 ans). Elle a aussi informé l'atelier qu'il n'y avait pas de programmes de captivité à Cuba et

que la capture de dauphins vivants dans son pays était réalisée conformément à la législation nationale et qu'elle était enregistrée systématiquement. Elle a offert de mettre toutes ces données à la disposition du Secrétariat pour les objectifs du PAMM. Elle a observé, en ce qui concerne la captivité, que la gestion et le traitement des animaux étaient une question clé et qu'elles étaient une préoccupation de son gouvernement, en particulier, en ce qui concerne les animaux qu'ils avaient capturés et vendus à d'autres pays. Les délégués de Sainte Lucie et de St. Vincent et les Grenadines ont aussi informé l'atelier que des données sont recueillies sur toutes les pêches, que Sainte Lucie compte sur un système de collecte de données intégral de ses pêches, et qu'il était impossible à tous les pays d'avoir des rapports sur le 100 % de toutes les pêches. Des données sont disponibles, particulièrement pour les grands cétacés, dans le cas de St. Vincent. Ils ont observé que la chasse de certaines espèces pourrait être compatible avec la conservation, si elle était gérée d'une manière régulière. Le délégué de St. Vincent et les Grenadines a aussi indiqué que les données concernant les prises accessoires sont rapportées à IWC et, par conséquent, qu'il est nécessaire d'obtenir des données. D'autres commentaires ont été faits par les participants portant sur la nécessité de la recherche et du suivi, en vue d'évaluer avec certitude les impacts des programmes de captivité et la mise en œuvre des exemptions disposées à l'Article 11(2) du Protocole SPAW. Ils ont aussi mentionné la nécessité de l'étiquetage des mammifères marins afin de faciliter la recherche et le suivi. Les participants ont convenu que le PAMM doit inclure des actions pour assurer le bien-être des animaux, comme une préoccupation majeure.

28. "Chroniques sur les mammifères marins de la région des Caraïbes (y compris du Golfe du Mexique) tirés des documents historiques sur la chasse à la baleine" (UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.8). Ce document a été présenté par le Dr. Randall Reeves. Il a observé que les chasseurs de baleines du commerce américain avaient commencé à visiter la région des Caraïbes vers 1760 et chassaient les baleines à bosse aux alentours des Indes occidentales et le long du Spanish Main, et les cachalots et les 'poisson noir' (blackfish) (glocéphales), dans cette partie et ailleurs dans la région, pendant une période de près de 150 ans. Les journaux de bord de voyage et autres documents de l'époque ont apporté une source unique sur la répartition historique des animaux et sur leur relative abondance. Ces types de registres ont été déjà examinés de manière exhaustive en ce qui concerne les données sur les baleines à bosse, mais pas en ce qui concerne les chroniques sur les autres espèces de mammifères marins dans les Caraïbes et le golfe du Mexique. Le présentateur a résumé certains aspects de l'histoire de la chasse à la baleine à bosse et du cachalot et a suggéré des moyens pour améliorer les connaissances de base sur la faune mammifère marine de la région, à travers les analyses des journaux de bord. Il a souligné que les chroniques pourraient être importantes pour: (1) les pêches actuelles des baleines odontocètes à St. Vincent, St. Lucie et autres îles, qui sont des pratiques héritées des premières pêches américaines à bateau ouvert; (2) les études d'impact qui sont en cours, particulièrement dans le nord du Golfe du Mexique, concernant les effets environnementaux potentiels du développement offshore en pétrole et gaz; et, (3) les possibilités de la 'chasse à la baleine scientifique' (par exemple, les baleines de Bryde résidentes). Il a continué en mentionnant qu'outre l'information sur la baleine à bosse, le cachalot et les glocéphales, les journaux de bords peuvent fournir des données sur la répartition et la relative abondance d'espèces non ciblées, tel le rorqual commun 'finback' (comme la baleine de Bryde et autres *Balaenoptera* spp. étaient appelés par les premiers

chasseurs de baleines) et le “cowfish” (comme les grands dauphins étaient appelés). Le délégué de Sainte Lucie a déclaré, en réponse aux affirmations du Dr. Reeves, qu’il n’existait aucune proposition de chasse à la baleine scientifique de la part des Japonais ou autres et que cela avait été probablement dû à une erreur d’interprétation. Les îles de l’OECS mènent actuellement un projet de recherche, dans le cadre du projet FAO-LAPE Écosystème pélagique des Petites Antilles, au niveau des écosystèmes pélagiques marins et des interactions des principaux prédateurs et ces systèmes, qui comprend les cétacés. Une partie de ce projet concerne une étude de la diète des cétacés et des grands poissons comme les thons et les marlins, et les cétacés sont étudiés à l’endroit même où ils sont capturés. C’est ce projet qui était en discussion à Trinité. M. Paul Fanning, Directeur du projet LAPE, a continué en déclarant que le projet n’encourageait pas la capture des petits cétacés par cette étude et que tous les échantillons obtenus provenaient de cétacés pris de la pêche.

29. Le représentant de la Colombie, a fait une présentation au nom des Programmes Nationaux de Gestion et de Conservation des Lamantins en Colombie. Bien qu’il existe des références sur la présence, l’état et la répartition du lamantin dans le pays, l’information est fragmentée, locale, rarement publiée et surtout restreinte à la communauté scientifique et localisée. L’information indique qu’il y a une possible réduction dans la variabilité génétique qui pourrait amener le lamantin mammifère aquatique à être très menacé d’extinction dans les Caraïbes. Un certain nombre de publications ont été produites dans le cadre du Programme National y compris un plan de gestion. Ce plan comprend: une information générale sur le lamantin, *Trichechus manatus manatus* et *Trichechus ininguis*; des diagnostics sur la situation des deux espèces de lamantins présentes en Colombie ; une liste des animaux en captivité et en semi-captivité ; les principales menaces et causes de mortalité des lamantins en Colombie; le programme de gestion et de conservation. Le but du programme est de parvenir à la conservation et au développement durable du lamantin en 2020, avec la participation active des autorités environnementales locales et nationales, les ONG, le secteur privé et le secteur public. Il serait basé sur les connaissances traditionnelles et scientifiques, pour le bénéfice des communautés qui vivent dans les bassins des rivières où les lamantins antillais et les lamantins amazoniens sont répartis. Parmi les partenaires et les donateurs de cet effort, se trouvent CITES, Ramsar, SPAW, CBD et UICN, de même que les ONG nationales, les agences environnementales régionales, les institutions de recherche et les universités. Pour terminer, il a informé l’atelier sur le réseau national sur les échouements et le travail et le progrès réalisés ; il comprend le renforcement de capacités et l’implication des parties prenantes clés. Il a aussi souligné les principaux éléments de l’initiative multilatérale dans le sud-est Pacifique pour la conservation des baleines à bosse, dans laquelle la Colombie participe activement.
30. L’un des délégués de Cuba, Melle. Nirka López León, a présenté les activités de recherche sur les mammifères marins, lesquelles sont coordonnées par l’Aquarium National dans son pays. Elle a souligné que les recherches sur les mammifères marins, jusqu’à la première moitié du XX siècle, se caractérisaient par la rare information fiable et par des problèmes dans l’identification des espèces et des études non écologiques. Les étapes où apparaissent des informations plus détaillées sont de 1983 à 1996, elles comprennent la caractérisation morphométrique des espèces dans l’Archipel de Sabana-Camagüey (ASC), des registres d’échouements et des espèces aperçues le long des côtes cubaines, une évaluation de la santé et des populations naturelles dans l’ASC, des études cliniques et microbiologiques et

l'identification préliminaire des stocks génétiques dans l'ASC et le golfe de Guacanayabo. Les étapes suivantes, de 1996 à 2004, ont inclus la création d'archives des espèces aperçues dans les communautés côtières à l'Archipel Sabana-Camaguey, la répartition et l'abondance des dauphins *Tursiops truncatus* à Key Coco et les aires adjacentes, la répartition et l'abondance ainsi que le suivi des populations des dauphins *Tursiops truncatus* sur la côte nord de Matanzas. Des études ont ensuite été menées sur la répartition du lamantin des Indes occidentales *Trichechus manatus manatus* sur les plages du nord-ouest et du sud-est de Cuba pour augmenter la connaissance sur l'état, la répartition et les menaces des espèces, dans le but de contribuer à leur conservation et évaluer les zones potentielles pour de futures recherches et activités d'éducation environnementale. La chasse illégale, la senne continue et la pollution ont été identifiées comme les menaces majeures qui pèsent sur les lamantins. Elle a aussi informé l'atelier qu'un atelier sur la nécroscopie chez les mammifères marins a été tenu à la Havane, du 17 au 20 janvier 2005, qui a formé plusieurs spécialistes à l'Aquarium National.

31. Le présentateur a aussi décrit les étapes présentes et futures, comprenant: l'évaluation de la qualité de vie des grands dauphins *Tursiops truncatus* en captivité et en semi-captivité à Cuba ; les populations et la structure sociale des espèces dans l'Archipel cubain en utilisant des marqueurs moléculaires; l'abondance et la répartition des espèces dans l'ASC en utilisant le dépistage radio et la vigilance aérienne et l'amélioration du Plan de gestion des espèces à Cuba, sous une perspective intégrée. La présentatrice a résumé le cadre légal de protection des mammifères marins. Elle a aussi observé que les limitations pour la recherche à Cuba sont dues tout d'abord à l'absence de support financier, à une formation d'expertise limitée, aux difficultés pour accéder aux nouvelles technologies, à l'absence de bibliographies actualisées (datant de 1998), et du fait qu'il y a peu d'aides pour des diagnostics modernes. Les activités ayant connu le plus de succès ont été celles qui ont été liées à l'éducation et à la sensibilisation du public dans les communautés côtières, pour les enfants et les gens du troisième âge, comme les forums scientifiques pour les petits ; une série télévisée éducative "Conozcamos el Mar"; le Programme: « Université pour tous » et le cours: "La mer et ses ressources"; l'élaboration d'un Manuel d'éducation environnementale pour les communautés côtières, ainsi que plusieurs brochures et prospectus qui ont été distribués lors de l'atelier. L'atelier a remercié les représentants de la Colombie et de Cuba pour leurs présentations, et les a félicités de leurs efforts. Les participants ont aussi accueilli l'offre faite par la représentante de Cuba de partager les informations et les données de leurs études et des activités de suivi, y compris celles sur les captures vivantes.
32. Le représentant de la Convention sur les espèces migratrices (CMS), a présenté et décrit les objectifs et la structure organisationnelle de la Convention. La Convention pour la Conservation des espèces migratrices de la faune sauvage (connu aussi comme CMS ou Convention de Bonn) vise à conserver les six (6) groupes d'espèces premières : les oiseaux migrateurs, les mammifères terrestres, les mammifères marins, les tortues de mer, les poissons et les insectes, tout le long de la chaîne. Il s'agit un traité intergouvernemental dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement, concerné par la conservation de la vie sauvage et des habitats à l'échelle mondiale. Les espèces migratrices menacées d'extinction sont sur la liste de l'Annexe I de la Convention, et les espèces migratrices qui nécessitent ou se bénéficieraient de manière significative d'une coopération

sont sur la liste de l'annexe II de la Convention. Pour cette raison, la Convention encourage les états à conclure des accords régionaux ou mondiaux, et agit à ce propos comme Convention cadre. Ces accords peuvent varier, soit des accords, en tant que traités légalement contraignants, ou bien des instruments moins formels, comme des Mémoires d'entente, et peuvent être adaptés aux conditions de certaines régions particulières. Il existe trois accords concernant les mammifères marins, à savoir: Cetaceans of the Mediterranean Sea, Black Sea and Contiguous Atlantic Area (ACCOBAMS), Small cetaceans of the Baltic and North Seas (ASCOBANS), et Seals in the Wadden Sea. ASCOBANS couvre toutes les espèces, sous-espèces ou populations des petits cétacés, dans la Mer Baltique et la Mer du Nord, à l'exception du cachalot (*Physeter macrocephalus*). ACCOBAMS a été conclu en 1996, et est entré en vigueur le 1 Juin 2001. Il s'agit du premier accord de ce type à obliger les pays de ces deux sous-régions à travailler ensemble sur un problème environnemental de préoccupation commune. Le secrétariat est localisé à Monaco et l'accord couvre les grands et les petits cétacés. Il s'applique à tous les cétacés dont la portée se situe entièrement ou partiellement à l'intérieur de la zone de l'accord, ou qui la fréquente accidentellement ou occasionnellement. Cet accord couvre les espèces comme le cachalot (*Physeter macrocephalus*), le rorqual commun (*Balaenoptera physalus*) et le globicéphale commun (*Globicephala melas*). Le présentateur a terminé en faisant remarquer l'absence des parties à la CMS dans la région des Caraïbes, et en soulignant le souhait d'explorer une coopération avec le Protocole SPAW, à travers le développement d'un Mémoire de Coopération.

33. Le représentant de l'Accord de Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et des zones adjacentes de l'Atlantique (ACCOBAMS), a présenté le document "Progressive steps forward to protect whales and dolphins in the Mediterranean Sea, Black Sea and contiguous Atlantic Area". Il a observé que sur les 82 espèces de cétacés connus de par le monde, la Méditerranée et la Mer Noire peuvent être considérées comme une région d'une haute diversité étant donné les populations de cétacés, dont 21 de ces espèces ont été aperçues au moins une fois. Ces populations sont toutefois soumises à une grande pression de la pêche, par la capture accessoire, la surexploitation des stocks, la pollution chimique, les matériaux synthétiques persistants, l'intensification du trafic maritime et le développement de l'activité "observation des baleines". Par conséquent, les pays de ces régions ont considéré qu'il est essentiel d'identifier des actions prioritaires à mettre en œuvre pour protéger ces espèces. Le propos de l'accord ACCOBAMS est de réduire la menace qui pèse sur les cétacés dans les eaux de la Méditerranée et de la Mer Noire et d'augmenter la connaissance sur ces animaux. Il s'agit du premier accord contraignant les pays dans ces deux sous-régions qui leur permet de travailler ensemble sur un problème d'intérêt général. L'accord exige que les États mettent en œuvre un plan de conservation détaillé des cétacés, basé premièrement sur le respect d'une législation interdisant la capture délibérée de cétacés dans les zones de pêches, par les bateaux battant leur pavillon ou par ceux étant sous leur juridiction, avec des mesures minimisant la capture accessoire. Il prévoit finalement la création de zones protégées, importante pour l'alimentation, l'accouplement et la mise à bas des cétacés. Cette approche combine la protection des espèces menacées et l'institution d'une protection géographique renforcée. Les gouvernements sont aussi en train d'entreprendre et de gérer les interactions anthropogéniques et les cétacés, en conduisant des recherches et une surveillance ou suivi

continu, en développant des programmes pour informer, former et éduquer les publics et en définissant des mesures de réponse en cas d'urgence.

34. Il a aussi fourni des informations concernant le Sanctuaire Pelagos pour les mammifères marins de la Méditerranée. Il s'agit d'une vaste zone maritime protégée de plus de 87 500 km² de surface marine dans la partie nord-ouest de la Méditerranée, qui couvre la France, Monaco, le nord-ouest de l'Italie et le nord de la Sardaigne, et qui entoure la Corse et l'Archipel Toscan. Les eaux de ce sanctuaire comprennent la Mer de Ligurie et une partie des mers Corse et Tyrrhénienne, ainsi que les eaux maritimes internes et territoriales de la France, de Monaco et de l'Italie, de même que la haute mer adjacente (53%). Comparé au reste de la Méditerranée, cette zone maritime se caractérise par de très hauts niveaux de productivité primaire offshore, causé par un système frontal permanent et donc la remontée des eaux profondes riches en nutriments. La production primaire constitue le support de la faune de zooplanctons de grande diversité, y compris les macro zooplanctons gélatineux et les crustacés euphasid (krill), *Meganyctiphanes norvegica*, qui attirent dans la zone plusieurs types de prédateurs, y compris les mammifères. Le sanctuaire offre un habitat idéal pour l'accouplement et la nourriture à l'ensemble des espèces de cétacés que l'on trouve régulièrement dans la Méditerranée. Les obstacles à la mise en œuvre des mesures de conservation sont dus au fait que la plupart des habitats des mammifères marins se trouvent dans les eaux internationales, au-delà des 12 n.m. des côtes, et comme les Zones Économiques Exclusives (plus de 20 n.m. de la côte) n'ont pas été créées, la gestion et la conservation des ressources de haute mer sont problématiques. Il a terminé en mettant à disposition les expériences acquises en Méditerranée, puisque le PAMM pour la région des Caraïbes sera développé et mis en œuvre par la suite, et a proposé une coopération et une collaboration entre ACCOBAMS et le PAMM.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PRÉSENTATION DU PROJET DE PLAN D'ACTION POUR LES MAMMIFÈRES MARINS (PAMM) ET PROCESSUS SUIVI POUR SON ÉLABORATION.

35. Le Président a invité le Dr. Nathalie Ward, consultante du Secrétariat de l'UCR/CAR-PNUE à présenter le "Projet de Plan d'Action pour la Conservation des mammifères marins dans la Région des Caraïbes" (UNEP(DEC)/CAR WG.27/2). Dans sa présentation, la Dr. Ward a expliqué et décrit les principales composantes du document et a souligné les domaines requérant les apports des participants de l'atelier. L'atelier a accueilli le projet de PAMM comme un effort important pour entreprendre les discussions et a loué le Secrétariat pour le caractère exhaustif du projet. Les participants ont tenu une discussion générale sur le PAMM de même que sur les mécanismes et les structures pour sa mise en œuvre. Il a été accordé que des actions focalisées sur les problèmes plus que sur les espèces devraient être choisies pour le PAMM.
36. Afin de maximiser les apports des participants, il a été décidé de travailler en trois sessions de travail en groupe, chacune focalisée sur les différents ensembles de thèmes. Des lignes directrices claires ont été émises pour les groupes de travail afin d'assurer l'harmonisation. Chaque groupe de travail a élu un président et un rapporteur, et a été prié de travailler en

même temps sur la définition des priorités d'actions, y compris un tableur contenant les problèmes liés aux espèces, et définir les calendriers avec une claire description des responsabilités. Les trois thèmes retenus pour les groupes de travail ont été les suivants : 1) les actions focalisées sur les thèmes 2) les systèmes et les administrations, et 3) la structure et l'établissement de rapports.

37. Le groupe 1 a abordé : a) les échouements et les enlèvements des pêches (la prise directe, la chasse et la prise indirecte, les captures vivantes), les coups des bateaux ; b) le tourisme et la captivité ; c) la pollution et la santé des mammifères marins, la recherche, le tapage acoustique/bruits sous l'eau, le changement climatique ; et, d) le développement côtier et la dégradation de l'habitat et des zones marines protégées.
38. Le groupe 2 a abordé a) la gouvernance légale nationale, les structures internes et les systèmes ; b) les capacités institutionnelles et techniques, la conformité et l'application de la loi, c) la gestion de l'information, les partenariats, les relations publiques et l'éducation ; et d) les problèmes régionaux et mondiaux et les liens.
39. Le groupe 3 a traité a) la mise en oeuvre (le travail en réseau, la structure), l'établissement de rapports et le suivi et b) les définitions opérationnelles (pour dresser une liste des définitions requises au sein du PAMM) et la mise au point de critères pour évaluer le rétablissement.
40. Le Président a manifesté que l'emphase devrait être mise sur les recommandations portant sur les questions prioritaires. Trois (3) points de départ ont été proposés ayant trait à l'état des espèces les plus vulnérables qui ne sont pas connues comme telles, l'impact sur les espèces (un réseau bien coordonné serait utile), et la nécessité du groupe de concevoir une étude pour déterminer l'abondance relative. Il a aussi été observé qu'il était nécessaire de collecter des données sur les prises des pêches dans la Région des Caraïbes, à l'aide de l'inventaire des grands navires. La nécessité d'une base de données compatible a été proposée pour assurer la standardisation et il a été observé que la base de données électronique du CAR de SPA pourrait être adaptée.
41. Il a aussi été convenu qu'un projet de classification des menaces et des espèces devait être développé par les groupes de travail et présenté à la session plénière pour discussion.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS ET ACTIONS DE SUIVI

42. Le projet révisé du Plan d'Action pour les mammifères marins (UNEP(DEC)/CAR WG.27/2/Rev.1) comprenant les apports et les amendements accordés, fournis par les groupes de travail, et les questions requérant de discussion, incorporés avec l'assistance du groupe de rédaction, a été présenté à l'atelier pour une révision finale et adoption. Le Plan d'Action révisé tel qu'il a été convenu par l'Atelier, apparaît au document UNEP(DEC)/CAR WG.27/2/Rev.3 et il a été décidé qu'il devait être soumis pour sa mise au point définitive à la Troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole SPAW, qui est programmée du 4 au 8 octobre à Caracas, Venezuela.

43. L'Atelier a aussi apporté des recommandations sur les actions de suivi qui sont nécessaires pour le développement du projet révisé du PAMM. Les recommandations de l'atelier telles qu'elles ont été convenues se trouvent à l'Annexe IV de ce Rapport. Il a été décidé que le groupe de travail électronique continue de travailler sur les questions requérant encore une discussion, et que les participants de l'atelier qui ne sont pas encore inclus dans le groupe de travail puissent en informer le CAR/SPAW, et demander à être inclus dans le groupe de travail électronique.
44. Le projet de classification des mammifères marins a été présenté à l'atelier pour recevoir des commentaires. Il a été observé qu'il a besoin d'être raffiné et que des critères supplémentaires y soient inclus. Toutefois, il peut apporter une vue d'ensemble régionale utile et les pays peuvent l'utiliser comme modèle pour établir des priorités nationales.
45. L'atelier a décidé que le Rapporteur et le secrétariat fassent circuler le projet de rapport de l'atelier entre les participants, pendant les prochaines semaines, pour révision et pour que des commentaires soient apportés à sa mise au point définitive, au plus tard en septembre 2005.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : REMARQUES FINALES

46. Dans ses paroles de clôture, le Président de l'atelier a remercié tous les participants pour leurs apports, pour le travail dévoué déployé pendant l'atelier et pour les importantes contributions à l'atelier et au PAMM.
47. Au nom du coordinateur, M. Nelson Andrade Colmenares, le Secrétariat a remercié l'IFAW et les gouvernements des États-Unis et de la France pour leur appui financier, qui a rendu possible la tenu de cet Atelier. Le secrétariat a ensuite remercié le Président d'avoir conduit les délibérations, le Rapporteur et tous les participants pour leur travail avant et pendant l'atelier, et les a encouragés à continuer de participer activement dans le processus de développement du PAMM. Elle a aussi remercié les personnes ressources et les présentateurs pour leurs informations très utiles et l'expertise apportée à l'atelier, de même qu'à l'équipe du CAR/SPAW pour son aide soutenu, et les interprètes.
48. L'atelier a été clos à 5.30 pm, le jeudi 21 juillet 2005, par le Président.

ANNEXE 1

LISTE DES PARTICIPANTS

SPA W CONTRACTING PARTIES/PARTES CONTRATANTES DE SPA W

<i>Participants/ Participantes/ Participants</i>	<i>Title/Título/Titre</i>	<i>Address/Dirección/Adresse</i>	<i>Tel./Fax/E-mail /Website</i>
<u>BARBADOS / BARBADOS</u>			
Stephen Willoughby	Chief Fisheries Officer	Ministry of Agriculture & Rural Development Fisheries Division Princess Alice Highway Bridgetown	Tel.: (246) 427 8480/ 426 3745 Fax.: (246) 436 9068 Email: fishbarbados@caribsurf.com
Shontelle Wellington	Technical Officer	Ministry of Housing, Lands & the Environment Environment Unit Musson Bldg., 1st. Floor St. Michael	Tel.: (246) 467 5700 Fax.: (246) 437 8859 Email: wellingtons@gob.bb w.shontelle@yahoo.co.uk
Marlyn Rawlins	Fisheries Biologist	Ministry of Agriculture & Rural Development Fisheries Division	Tel.: (246) 427 8480 / 426 3745 Fax.: (246) 436 9068 Email: fishbarbados@caribsurf.com
Angela H. Fields	Lecturer	University of the West Indies, Cave Hill Campus Dept. of Biological & Chemical Sciences St. Michael	Tel.: (246) 417 4328 Fax.: (246) 417 4325 Email: afields@uwichill.edu.bb
Angelique Braithwaite	Deputy Director	Ministry of Housing, Lands & the Environment Coastal Zone Management Unit Bay Street, St. Michael	Tel.: (246) 228 5950/51 Fax.: (246) 228 5956 Email: abraithwaite@coastal.gov.bb
Julia Horrocks	Senior Lecturer	University of the West Indies, Cave Hill Campus Dept. of Biological & Chemical Sciences St. Michael	Tel.: (246) 417 4320 Fax: (246) 417 4325 Email: horrocks@uwichill.edu.bb
<u>COLOMBIA/COLOMBIA</u>			
Gabriel Armando Gamboa Rodriguez	Profesional Especializado	Dirección de Ecosistemas Ministerio de Ambiente, Vivienda y Desarrollo Teritorial Calle 37 No. 8-40, Bogotá	Tel.: (57-1) 332 3400 Fax.: (57-1) 288 9978 Email: gagamboa@minambiente.gov.co

<i>Participants/ Participantes/ Participants</i>	<i>Title/Título/Titre</i>	<i>Address/Dirección/Adresse</i>	<i>Tel./Fax/E-mail /Website</i>
<u>CUBA/CUBA</u>			
Maida Asela Montolio Fernandez	Vice Directora, Científico Investigador Auxiliar	Acuario Nacional de Cuba Agencia de Medio Ambiente Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente Avenida Primera y Calle 60 Miramar, Playa Habana	Tel.: (53-7) 203 6401 – 6 Ext.: (53-7) 209 2737 Email: maidam@acuaronacional.cu
Nirka Lopez Leon	Especialista	Departamento de Salud Animal Acuario Nacional Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente Avenida Primera y Calle 60 Miramar, Playa, Habana	Tel.: (53-7) 203 6401 – 06 Ext. 261 & 214 Fax.: (53-7) 209 2737 Email: nirkal@acuaronacional.cu
<u>DOMINICAN REPUBLIC/REPUBLICA DOMINICANA</u>			
Giulio Cesare Marín Erausquin	Técnico Conservacionista, Biologo Marino	Secretaría de Estado de Medio Ambiente y Recursos Naturales/ Sub-Secretaría de Recursos Costeros y Marinos Jardines del Norte Km. 6 ½ Edificio de Agricultura Autopista Duarte Santo Domingo	Tel.: (809) 732 3005 Ext.28 Fax.: (809) 547 3057 Email: costeromarinos@medioambiente.gov.do giuliomarin@hotmail.com
<u>FRANCE / FRANCIA</u>			
Franck Mazeas	Responsible for Marine Environment and Coastal Management	Regional Environmental Agency DIREN Guadeloupe Cite Guillard Rue Bougainvilliers 97100 Basse Terre	Tel.: (590) 590 41 04 56 Fax.: (590) 590 99 35 65 Email: franck.mazeas@guadeloupe.ecologie.gouv.fr
<u>NETHERLANDS ANTILLES/ANTILLAS NEERLANDESAS</u>			
Paul Hoetjes	Senior Policy Advisor	Dept. of Environment Directorate of Public Health Schouwburgweg 26 Willemstad, Curaçao	Tel. (5999) 466 9307 Fax: (5999) 461 0254 Email: paul@mina.vomil.an Website: http://mina.vomil.an
<u>ST. LUCIA / STA. LUCIA</u>			
Jeannine Rambally	Fisheries Biologist	Department of Fisheries Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries Pointe Seraphine Castries	Tel.: (758) 468 4140/ 4143/ 4135 Fax.: (758) 452 3853 Email: deptfish@slumaffe.org rumbellyz@yahoo.com
<u>ST. VINCENT AND THE GRENADINES /SAN VICENTE Y LAS GRENADINAS</u>			
Leslie Straker	Fisheries Officer	Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries Fisheries Division	Tel.: (784) 456 2738 or 61178 Fax.: (784) 457 2112 Email: fishdiv@caribsurf.com

<i>Participants/ Participantes/ Participants</i>	<i>Title/Título/Titre</i>	<i>Address/Dirección/Adresse</i>	<i>Tel./Fax/E-mail /Website</i>
<u>TRINIDAD & TOBAGO/TRINIDAD y TABAGO</u>			
Nadra Nathai-Gyan	Head, Wildlife Section	Ministry of Public Utilities and the Environment Forestry Division 29 Farm Road St. Joseph	Tel/Fax.: (868) 645 4288 Email: wildlife@trinidad.net
<u>UNITED STATES OF AMERICA/ESTADOS UNIDOS DE AMERICA</u>			
Michael Payne	Chief, Marine Mammal & Sea Turtle Division	National Marine Fisheries Service 1315 East-West Highway Silver Spring, MD	Tel.: (301) 713 2322 Fax.: (301) 427 2522 Email: Michael.payne@noaa.gov
<u>VENEZUELA/VENEZUELA</u>			
Clemente Balladares	Biologo Marino	Ministerio del Ambiente y los Recursos Naturales Oficina Nacional de Diversidad Biológica Piso 6,Torre Sur Centro Simón Bolívar Caracas	Tel.: (58-212) 408 2127 Ext. 2124 Fax.: (58-212) 408 2109 Email: cballadares@marn.gob.ve alki@cantv.net

*Participants/
Participantes/ Participants* *Title/Título/Titre* *Address/Dirección/Adresse* *Tel./Fax/E-mail /Website*

OTHER CEP GOVERNMENTS/OTROS GOBIERNOS DEL PAC

UNITED KINGDOM/REINO UNIDO

Gilly Metzgen	Projects and Research Officer	British High Commission Lower Collymore Rock St. Michael, Barbados	Tel.: (246) 430 7817 Fax.: (246) 430 7851 Email: gilly.metzgen@fco.gov.uk
Michelle Fulford-Gardiner	Director	Department of Environment & Coastal Resources South Base, Grand Turk Turks & Caicos Islands	Tel.: (649) 946-2801 Fax.: (649) 946-4793 Email: mfgardiner@tcipay.com

UNITED NATIONS ORGANIZATIONS/ORGANIZACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

**AGREEMENT ON THE CONSERVATION OF CETACEANS OF THE BLACK SEA, MEDITERRANEAN SEA AND
CONTIGUOUS ATLANTIC AREA (ACCOBAMS)**

Patrick van Klaveren	UNEP/CMS/ACCOBAMS Delegate for International Environment	Ministry of State Place de la Visitation U/c 9800 Monaco	Tel.: (377) 93 15 81 48 Fax.: (377) 93 50 95 91 Email: pvanklaveren@gouv.mc
----------------------	--	---	---

CONVENTION ON MIGRATORY SPECIES (CMS)

Francisco Rilla Manta	Capacity Building Information Officer	Martin Luther King Strasse 8D/53175 Bonn, Germany	Tel.: (49) 228 815 2460 Fax.: (49) 228 815 2449 Email: frilla@cms.int
-----------------------	--	---	---

FOOD AND AGRICULTURAL ORGANIZATION (FAO)

Bisessar Chakalall	Senior Fishery Officer/Secretary of Western Central Atlantic Fishery Commission (WECAFC)	Sub-Regional office UN House P. O. Box 631-C Bridgetown	Tel.: (246) 426 7110 Fax.: (246) 427 6075 Email : bisessar.chakalall@fao.org
Paul Fanning	Project Manager	Lesser Antilles Pelagic Ecosystem Project P. O. Box 631-C 2 nd . Floor , UN House Bridgetown, Barbados	Tel.: (246) 426 7110 Fax.: (246) 427 6075 Email: paul.fanning@fao.org

**SPECIALLY PROTECTED AREAS REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE UNEP MEDITERRANEAN
ACTION PLAN (SPA/RAC)**

Daniel Cebrian Menchero	Programme Officer	Boulevard du Leader Yasser Arafat, BP 337 1080 Tunis cedex	Tel. : (216) 71 206 649 / 71 206 485 Ext. 105 Fax.: (216) 71 206 490 Email: Daniel.cebrian@rac-spa.org.tn
-------------------------	-------------------	--	---

*Participants/
Participantes/ Participants* *Title/Título/Titre* *Address/Dirección/Adresse* *Tel./Fax/E-mail /Website*

EXPERTS/EXPERTOS**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/ ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES (NGOs)****ASSOCIATION EVASION TROPICALE**

Caroline Rinaldi Biologist
Marine mammal and turtle
conservation programme Rue des Paletuviers
97125 Bouillante
Guadeloupe Tel.: (590) 590 927 424
Fax.: (590) 690 571 944
Email: evastropic@wanadoo.fr

CARIBBEAN CONSERVATION ASSOCIATION (CCA)

Kemraj Pashram Technical Officer Chelford, Bush Hill
The Garrison
St. Michael Tel. : (246) 426 5373
Fax.: (246) 429 8483
Email: ccatechofficer@ccanet.net

CHICAGO ZOOLOGICAL SOCIETY

Randall Wells Conservation Biologist Mote Marine Laboratory
1600 Ken Thompson
Parkway
Sarasota, Florida 34236 Tel.: (941) 388 2705
Fax.: (941) 388 4223
Email: rwells@mote.org

DIVE DOMINICA

Derek Perryman Managing Director Castle Comfort Lodge
P. O. Box 2253
Roseau Tel.: (767) 448 2188
Fax.: (767) 448 6088
Email: dive@cwdom.dm

EASTERN CARIBBEAN COALITION FOR ENVIRONMENTAL AWARENESS (ECCEA)

Stephane Jeremie Director
Marine Researcher Martinique Cetacean
Research Unit
Bp 4030 Museum d'Histoire
Naturelle
Terres Saint ville
97 254 Fort de France cedex
Martinique Tel. : (696) 41 13 50
Fax : (696) 61 42 25
Email : lsutty@wanadoo.fr

FUNDEMAR

Idelisa Bonnelly de Calventi President Fundación Dominicana de
Estudios Marinos, Inc.
Socrates Nolasco #6
Apto. 401
Ensanche Naco
Santo Domingo Tel.: (809) 547 3677
Email: ibonnelly@verizon.net.do

INSTITUTO NACIONAL DE ECOLOGIA (INE)

Lorenzo Rojas Coordinator
Marine Mammal Research
and Conservation Program C/o CICESE KM 107
Carretera TIJ-ENS
Ensenada B.C. 22869 Tel.: (646) 174 5792/
175 0500 Ext. 22115
Fax.: (649) 174 5792
Email: lrojas@cicese.mx

INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE (IFAW)

Joth Singh Director 87 – 89 Albert Embankment Tel. : (44 207) 587 6706
Wildlife & Habitat Protection London SE1 7UD Fax : (44 207) 587 6718
Department Email : jsingh@ifaw.org

IUCN CETACEAN SPECIES SURVIVAL COMMISSION

Randall Reeves Scientist Okapi Wildlife Associates Tel.: (450) 458 6685
27 Chandler Lane Fax: (450) 458 7383
Hudson, Quebec Email: rreeves@total.net
Canada J0P 1H0

JAMAICA ENVIRONMENT TRUST (JET)

Diana McCaulay Chief Executive Officer 11 Waterloo Road Tel.: (876) 960 3693
Kingston 10 Fax.: (876) 926 0212
jamentrust@cwjamaica.com

MARINE MAMMAL COMMISSION (MMC)

John Reynolds Chairman Mote Marine Laboratory Tel.: (941) 388 4441
U.S. Marine Mammal 1600 Thompson Parkway Fax: (941) 388 5225
Commission Sarasota, Fla 34236 Email: Reynolds@mote.org
Senior Scientist
Mote Marine Laboratory

THE WIDER CARIBBEAN SEATURTLE CONSERVATION NETWORK (WIDECAST)

Karen Eckert Executive Director Duke University Marine Tel.: (252) 504 7597
Laboratory Fax.: (252) 504 7648
135 Duke Marine Lab Road Email: keckert@widecast.org
Beaufort, North Carolina
28516

WHALE AND DOLPHIN CONSERVATION SOCIETY (WDCS)

Courtney Vail US Representative 9400 Flowerden Lane Tel.: (703) 517 0411
Manassas, Virginia 20110 Fax.: (703) 365 9284
USA Email: Courtney@wdcs.org

WILDLIFE TRUST

Nicole Auil Belize Programme Manager/ #14 Princess Margaret Drive Tel.: (501) 223-5172
Conservation Biologist P. O. Box 378 Email: auil@wildlifetrust.org
Belize City, Belize manateepr@btl.net

CONSULTANT, MARINE MAMMALS

Carole Carlson Marine Mammal Expert 25 Nickerson Street Tel.: (508) 487 0374
P. O. box 32 Email: ccarlson@coastalstudies.org
Provincetown , MA 02657

PANOS

Jan Voordouw Executive Director Panos Institute Tel.: (876) 924 7913
21 Highland Close Email: panosjamaica@aol.com
Kingston 19
Jamaica

Indi McLymont Programme Officer/Journalist Panos Institute Tel.: (876) 924 7913
21 Highland Close Email: indidlk@yahoo.com
Kingston 19
Jamaica

SECRETARIAT OF THE CARIBBEAN ENVIRONMENT PROGRAMME**SECRETARIA DEL PROGRAMA AMBIENTAL DEL CARIBE**

United Nations Environment Programme
14-20 Port Royal Street, Kingston, Jamaica
Tel: (876) 922-9267, Fax: (876) 922-9292

www.cep.unep.org

Alessandra Vanzella-Khouri	SPAW Programme Officer	avk.uneprcuja@cwjamaica.com
Maurice Anselme	Director, SPAW/Regional Activity Centre	maurice.anselme@guadeloupe.ecologie.gouv.fr
Heidi Savelli Söderberg	Junior Professional Officer – SPAW	hss.uneprcuja@cwjamaica.com
Patricia Hautcastel	Documentalist, Direction Regionale de l'Environnement (DIREN)	patricia.hautcastel@guadeloupe.ecologie.gouv.fr
Brenda Dewdney	Bilingual Secretary (SPAW)	bld.uneprcuja@cwjamaica.com
Nathalie Ward	Marine Mammal Specialist, Consultant SPAW	nward@mbl.edu
Monica Borobia	Marine Mammal Specialist, Consultant SPAW	m_borobia@yahoo.com

ANNEXE II**EMPLOI DU TEMPS****Lundi 18 Juillet 2005**

- 8:30-9:30 AM ▪ Enregistrement (des arrivées en retard)
- 9:30-10:30 AM ▪ Discours d'ouverture et de bienvenue, et présentation des participants
(Point 1 de l'ordre du jour)
- Révision et adoption de l'ordre du jour **(Point 2 de l'ordre du jour)**
- Élection des officiers **(Point 3 de l'ordre du jour)**
- Introduction, historique et contexte **(Point 4 de l'ordre du jour)**
- 10:30-11:00 AM PAUSE CAFÉ**
- 11:00-12:30 PM Présentations de fond **(Point 5 de l'ordre du jour)**
- Répartition et état des mammifères marins
- Plan régional de gestion du lamantin, *Sirenia*
- 12:30-2:00 PM DEJEUNER**
- 2:00- 3:30 PM Présentations de fond **(Point 5 de l'ordre du jour)** (suite)
- Principales menaces des mammifères marins
- Interactions dans les pêches
- 3:30-4:00 PM PAUSE CAFÉ**
- 4:00- 5:00 PM ▪ Aspects socioéconomiques
- Questions légales et capacité institutionnelle
- 5:00–6:30 PM ▪ Présentation du projet de Plan d'Action pour les mammifères marins
(PAMM) et processus suivi pour son développement **(Point 6 de l'ordre
du jour)**
- Discussion (groupes de travail, si nécessaire)
- 7:30 PM**
- **Cocktail Réception au Amaryllis Beach Resort**

Mardi 19 juillet 2005

- 9:00 -10:30 AM ▪ Discussion du projet de PAMM (en groupes de travail, si nécessaire) (suite du **Point 6 de l'ordre du jour**)

10:30-11:00 AM PAUSE CAFÉ

- 11:00-12:30 PM ▪ Discussion du projet de PAMM (en groupes de travail, si nécessaire) (suite du **Point 6 de l'ordre du jour**)

12:30-2:00 PM DEJEUNER

- 2:00- 5:30 PM ▪ Discussion du projet de PAMM (en groupes de travail, si nécessaire) (suite du **Point 6 de l'ordre du jour**)

Mercredi 20 juillet 2005

- 9:00-10:30 AM ▪ Discussion du projet de PAMM (en groupes de travail, si nécessaire) (suite du **Point 6 de l'ordre du jour**) et/ou préparation des rapports des groupes de travail

10:30-11:00 AM PAUSE CAFÉ

- 11:00-12:30 PM ▪ Sommaire des discussions sur le projet PAMM (présentation des documents et/ou des recommandations préparés par les groupes de travail) (**Point 6 de l'ordre du jour**)

12:30-2:00 PM DEJEUNER

- 2:00- 5:30 PM ▪ Élaboration et discussion des brouillons des documents finaux (projet de PAMM et autres, si nécessaire) (**Point 6 de l'ordre du jour**)

Jeudi 21 juillet 2005

- 9:00-10:30 AM ▪ Présentation et discussion des brouillons des documents finaux (**Point 6 de l'ordre du jour**)

10:30-11:00 AM PAUSE CAFÉ

- 11:00-12:30 PM ▪ Adoption du projet de PAMM

12:30-2:00 PM DEJEUNER

- 2:00- 4:30 PM ▪ Recommandations, actions de suivi (**Point 7 de l'ordre du jour**)
▪ Remarques finales (**Point 8 de l'ordre du jour**)

ANNEXE III**LISTE DES DOCUMENTS**Documents de travail

UNEP(DEC)/CAR WG.27/1

Agenda provisoire

UNEP(DEC)/CAR WG.27/2

Projet de Plan d'Action (PAMM) pour la conservation des mammifères marins dans la Région des Caraïbes.

UNEP(DEC)/CAR WG.27/3

Projet de Recommandations de la Réunion (*à préparer pendant la Réunion*)Documents d'information

UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.1

Liste provisoire des documents

UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.2

Liste provisoire des participants (*à préparer pendant la Réunion*)

UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.3

Répartition et état des mammifères marins dans la région des Caraïbes : une mise à jour des documents du PNUE.

UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.4

Menaces principales des mammifères marins dans la région des Caraïbes : Rapport sommaire

UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.5

Une révision des pêches accessoires des mammifères marins dans la région des Caraïbes.

UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.6

Évaluation socioéconomique de l'utilisation des mammifères marins dans la Région des Caraïbes : Captivité, observation et chasse

UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.8

Chroniques sur les mammifères marins de la Région des Caraïbes (y compris du Golfe du Mexique) tirées des documents historiques sur la chasse à la baleine

Documents de référence

UNEP(DEC)/CAR WG.27/REF.1

Les mammifères marins et le bruit

UNEP(DEC)/CAR WG.27/REF.2

Réseau sur les échouements des Caraïbes : état

UNEP(DEC)/CAR WG.27/REF.3

Les mammifères marins et la santé

UNEP(DEC)/CAR WG.27/REF.4

La pêche comme nourriture de base des mammifères marins

UNEP(DEC)/CAR WG.27/REF.5

Résumé des techniques non létales pour l'étude des cétacés

UNEP(DEC)/CAR WG.27/REF.6

Références de techniques non létales de l'IFAW

UNEP(DEC)/CAR WG.27/REF.7

Synthèse des cétacés au large de la Martinique, Indes occidentales françaises

UNEP(DEC)/CAR WG.27/REF.8

Les cachalots à Dominique : Une étude de cas

UNEP(DEC)/CAR WG.27/REF.9	L'importance de mener une recherche sur les échouements des mammifères marins pour la conservation
UNEP(DEC)/CAR WG.27/REF.10	El Santuario de Mamíferos de la República Dominicana: Garantía de Conservación para las Ballenas Jorobadas en el Caribe (seulement en espagnol)
UNEP(DEC)/CAR WG.27/REF.11	Etude de cas illustrant l'utilisation durable et socioéconomique des ressources des mammifères marins
<i>Référence à fournir</i>	Les principes de précaution et la gouvernance environnementale : développement durable, gestion des ressources naturelles et conservation de la biodiversité
<i>Référence à fournir</i>	Royal Commission on Environmental Pollution: effets environnementaux des pêcheries maritimes
ACCOBAMS, Nov. 2004a	Lignes directrices pour le développement de réseaux nationaux du suivi des échouements de cétacés
ACCOBAMS, Nov. 2004b	Lignes directrices pour les activités commerciales d'observation des cétacés dans la Mer Noire, la Méditerranée et les zones atlantiques adjacentes
ACCOBAMS 2001	Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, la Méditerranée et les zones atlantiques adjacentes. Présentation et textes officiels Ed. ACCOBAMS Secrétariat, Monaco 124pp.
UNEP-MAP RAC/SPA, 1992	Plan d'action pour la conservation des cétacés dans la Méditerranée. Ed. RAC/SPA Tunis. 24 pp
<i>Référence à fournir</i>	Plan d'action méditerranéen pour les mammifères marins
<i>Référence à fournir</i>	Les échouements des cétacés dans la Méditerranée
<i>Référence à fournir</i>	Informe Técnico de varamientos de cetáceos en el estado Nueva Esparta, Venezuela, 2000-2004. Informe Técnico del Centro de Investigación de Cetáceos (CIC). (seulement en espagnol)
<i>Référence à fournir</i>	Atención de varamientos de cetáceos vivos en el Estado Nueva Esparta 1995-2002. Informe Técnico del Centro de Investigación de Cetáceos (CIC). (seulement en espagnol))
<i>Référence à fournir</i>	Primer registro de ballena cabeza de melón en el Parque Nacional Archipiélago de los Roques (segundo registro de la especie en costas venezolanas). Informe Técnico del Centro de Investigación de Cetáceos (CIC). (seulement en espagnol))
<i>Référence à fournir</i>	Un caso de malformaciones óseas en delfín estuarino (<i>Sotalia fluviatilis</i>) en el estado Zulia (seulement en espagnol))

LAS/Eccea/CBI.03EDD	Sanctuaire pour les mammifères marins dans les eaux territoriales françaises de la Caraïbe (seulement en français)
PEC-PNUE 1993	Illustrations of Legislative Language for National Implementation of the SPAW Protocol in the Wider Caribbean
UNEP(DEC)/CAR WG.25/CRP.2	Activités soumises à considération sur le développement du Plan d'action de SPAW pour les mammifères marins.
UNEP(WATER)/CAR WG.22/INF.7	Les mammifères marins de la région des Caraïbes : un examen de leur état de conservation
UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.3	Éléments de développement du Plan d'action pour les mammifères marins dans les Grandes Antilles : Rapport sur la répartition des mammifères marins
UNEP(OCA)CAR WG.13/4	Evaluation du Protocole SPAW pour le développement d'une législation nationale pertinente
UNEP(DEC)/CAR WG.25/6	Rapport de la Deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (Curaçao, Antilles Néerlandaises, du 3 au 6 juin 2003)
UNEP(DEC)/CAR IG.21/INF.3	Rapport de la Deuxième réunion des Parties contractantes (COP) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, (Montego Bay, Jamaïque, 6 mai 2002))
UNEP(DEC)/CAR IG.23/4	Rapport de la Troisième réunion des Parties contractantes (COP) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, (Montego Bay, Jamaïque, 27 septembre 2004)
UNEP(DEC)/CAR IG.20/7	Rapport de la Première réunion des Parties contractantes (COP) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (La Havane, Cuba, du 24 au 25 septembre 2001)
UNEP(DEC)/CAR WG.23/6	Rapport de la Première réunion du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes. (La Havane, Cuba, du 27 au 29 septembre 2001)
PNUE, 1995	Plan de gestion régional pour le lamantin des Indes occidentales <i>Trichechus manatus</i> (Rapport technique du PEC N° 35)

UNEP, 1983

Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Carthagène) et protocoles

ANNEXE IV

RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER

Ayant convoqué l'Atelier régional d'experts sur le développement d'un Plan d'Action (PAMM) pour la conservation des mammifères marins dans la Région des Caraïbes (Bridgetown, Barbade, du 18 au 21 juillet 2005) ;

Ayant révisé le projet de Plan d'Action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes (UNEP(DEC)/CAR WG.27/2) ;

Ayant pris en considération avec reconnaissance les documents d'information et de référence mis à disposition lors de l'atelier, tel qu'il apparaît au document UNEP(DEC) WG.27/INF.1 ;

En reconnaissant que plusieurs pays de la région sont des pays en développement avec des ressources et une capacité institutionnelle limitées ;

L'atelier recommande, que :

1. Le projet du PAMM tel qu'il a été révisé par l'atelier soit soumis à la Troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole SPAW (STAC 3), qui aura lieu du 4 au 8 octobre 2005, pour considération et mise au point ;
2. Le groupe de travail électronique actuel soit amplifié pour inclure d'autres experts intéressés, et continue à travailler en collaboration avec le CAR/SPAW et le secrétariat, pour tout perfectionnement et progrès dont pourrait avoir besoin le STAC pour le développement du PAMM ;
3. À la lumière des besoins pour aborder un certain nombre de questions prioritaires concernant la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes, les actions suivantes soient mises en œuvre le plus tôt possible, sans attendre l'adoption du PAMM:
 - a. Le CAR/SPAW, en collaboration avec les gouvernements et les organisations pertinentes, fasse une compilation et mette à disposition :
 - i. Une bibliographie de la littérature existante sur les mammifères marins dans la région des Caraïbes ;
 - ii. Des documents relevant sur la conservation, l'éducation et la sensibilisation du public ;
 - iii. Des lignes directrices et des critères associés à la captivité ;
 - iv. Des protocoles et des techniques pour répondre aux échouements ; et
 - v. Des protocoles de recherche

En observant qu'il s'agit d'un processus en évolution constante.

- b. Le CAR/SPAW et le secrétariat, en collaboration avec les gouvernements et les organisations pertinentes, développe et met à disposition une compilation des capacités et des compétences des pays et l'appui institutionnel, en utilisant *inter alia* les résultats du questionnaire (qui devrait aussi être soumis aux non parties pour être le plus complet possible), et autre matériel pertinent ;
 - c. Le secrétariat développe un programme de formation focalisé sur le renforcement des capacités nationales pour aborder les questions des mammifères marins, en particulier les échouements, et la recherche, suivant le modèle du Programme de formation pour formateurs des MPA dans le cadre de SPAW ;
 - d. Les actions de conservation pour le lamantin des Indes occidentales restent une priorité et que les progrès réalisés de l'actuel plan de gestion de 1995 soient revus et considérés comme une partie intégrante du PAMM ;
 - e. Le CAR/SPAW et le secrétariat développent des liens plus solides avec les institutions pertinentes (par exemple, les organismes des pêches, l'académie, les ONG, etc.) en vue de développer une base de données intégrant dans la région sur l'état des mammifères marins et leur répartition, en particulier, sur l'abondance des espèces les plus vulnérables et l'impact de ces espèces, y compris des statistiques des prises (directes et accessoires), des données de captures vivantes, un inventaire des mammifères marins en captivité et les types de pêche et les efforts ;
 - f. Les parties développent un réseau national et que le secrétariat promeuve un réseau régional sur les échouements, en prenant en considération les efforts régionaux et nationaux pertinents à ce sujet dans la région des Caraïbes et en vue, le cas échéant, de les renforcer.
4. Le secrétariat et le STAC abordent les thèmes suivants lorsque le MMAP sera développé:
- a. Inclure un préambule pour clarifier que les actions au sein du PAMM seront mises en œuvre par les pays, dans le contexte de leurs priorités nationales et leurs capacités ;
 - b. Étant donné le coût important des études sur la santé/les contaminants, celles-ci devraient être entreprises seulement après une planification attentive et rentable et une solide conception expérimentale (il serait utile de travailler dans d'importantes zones d'indicatif et ensuite, si c'est approprié, extrapoler avec prudence) ;
 - c. Reconnaissant qu'il existe des effets directs et indirects du trafic maritime sur les mammifères marins, comme les coups des navires, les décharges, la pollution acoustique et la dégradation de l'habitat, une attention particulière

- devrait être portée sur les effets potentiels des bateaux croisières qui généralement n'ont pas été caractérisés ou traités jusqu'à présent ;
- d. Si des lignes directrices vont être élaborées, elles devraient prendre en considération les programmes et les initiatives existants au niveau régional, national et international, en vue du transfert d'expériences et des meilleures pratiques pertinentes pour la région des Caraïbes ;
 - e. Explorer la possibilité d'adapter le format de la base de données qui existe sur les échouements en Méditerranée (MEDACES) du CAR/SPA (Convention de Barcelone – UNEP-MAP) afin d'être utilisée dans la mise en œuvre du PAMM ;
 - f. En formulant les définitions des termes identifiés par l'atelier, utiliser autant que possible la terminologie qui est présente dans les MEA existants et autres forums ;
 - g. Le PAMM soit ambitieux d'une manière générale mais avec des objectifs spécifiques, et que les actions soient réalistes, pratiques et utiles pour traiter les besoins de conservation spécifiques, tels qu'ils devraient être contemplés dans un processus dynamique et évolutif.
 - h. Encourager les parties à établir, le cas échéant, des zones marines protégées chevauchantes supplémentaires qui soient vouées à la conservation des mammifères marins.
5. En ce qui concerne la mise en œuvre du PAMM, un officier consacré à cette tâche (engagé par contrat ou temporaire) au sein du secrétariat ou du CAR/SPAW ou hébergé et financé par un site alternatif, soit nommé pour conduire et s'occuper de la coordination du développement continu et de la mise en œuvre du PAMM ;
 6. La structure de mise en œuvre du PAMM devrait prendre en considération et bénéficier des expériences du réseau WIDECAST ;
 7. Le secrétariat, en collaboration avec le CAR/SPAW, et avec l'appui des gouvernements et des organisations pertinentes, collecte activement des fonds pour aider à la mise en œuvre des priorités identifiées et au développement et à la mise en œuvre à long terme du PAMM ;
 8. Dans ses efforts de collecte de fonds, le Secrétariat et les gouvernements explorent les possibilités avec le secteur privé, s'il en convient, de même qu'auprès des initiatives et des projets régionaux et nationaux existants, qui pourraient être pertinents aux objectifs du PAMM et intéressés à établir des partenariats (par exemple, les projets régionaux de FAO sur la réduction des pêches accessoires sur les chalutiers de crevettes, sur l'approche écosystémique pour gérer les pêcheries pélagiques, les projets du FEM régionaux et nationaux, etc.)
 9. Afin de souligner les priorités de financement, les pays sont encouragés à soumettre des propositions d'une page de projets pilotes sur les mammifères marins, pour être

- pris en considération lors de la prochaine réunion de STAC. Cela en vue d'obtenir des résultats et d'établir un palmarès qui serait alors perçu positivement par les agences de financement, comme le FEM. En tout cas, il serait peut-être pertinent d'incorporer d'autres espèces ou systèmes dans les propositions focalisées sur les mammifères marins ;
10. Lors de la recherche de financement pour la mise en œuvre du PAMM, le secrétariat et les gouvernements devront faire attention que les donateurs n'influencent pas le processus ;
 11. Le secrétariat établisse une étroite collaboration avec l'Accord sur la Conservation des cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et des zones atlantiques adjacentes (ACCOBAMS) et autres organisations pertinentes, étant donné les expériences et les ressources qui pourraient être mises à disposition pour le développement et la mise en œuvre du PAMM ;
 12. Le secrétariat explore la possibilité d'un Mémoire de Coopération entre la Convention des espèces migratrices (CMS) et le Protocole SPAW, en vue de poursuivre le développement du PAMM ;
 13. Si le Plan mondial d'Action pour les mammifères marins du PNUE est revitalisé, que le PAMM de la région des Caraïbes développe des synergies avec cette initiative globale en vue de renforcer et d'harmoniser les approches régionales ;
 14. Tous les documents de fond et de référence de l'atelier soient actualisés et révisés si cela est opportun, et qu'ils soient mis à disposition par le biais du site Internet du PEC avant la tenue de la prochaine Réunion de STAC3.
 15. En ce qui concerne l'établissement des priorités pour les actions focalisées sur les espèces, que :
 - La classification régionale des mammifères marins élaborée prenne en considération des critères disponibles supplémentaires, afin de les incorporer dans la Section 3 du PAMM, et qu'elle soit utilisée comme un guide de l'action sur les espèces prioritaires ; et
 - Cette matrice, avec les annotations opportunes, soit utilisée par les pays pour élaborer la classification dans leur contexte national, et utilisée pour l'établissement des rapports dans le contexte du PAMM, et que cette classification nationale soit considérée au moment d'élaborer la classification régionale.